



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### COMPOSITION DU BUREAU :

- Le Bureau fonctionne suivant les Statuts de « La Chapelaine », dont il est une de ses 11 sections avec un Président, un secrétaire et un trésorier.
- Le Comité de Direction est composé du Bureau, d'un Centre Technique (1 ou 2 membres) et d'un centre Organisateur.

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

L'Assemblée Générale se tient une fois par an, dans les premières journées d'octobre à 18h00.

### COTISATIONS ET FORFAITS :

- L'adhérent règle la cotisation annuelle lors de l'Assemblée Générale.
- S'il est nouveau, il reçoit la clé de la salle et les règles d'usage de fonctionnement du club.
- En cours d'année, la cotisation est proportionnelle au nombre de trimestres civils restants.
- L'adhérent mineur doit fournir une autorisation parentale.

### ACCES A LA SALLE :

- Son accès s'effectue à l'aide d'une clé électronique fournie, qui reste la propriété de l'association La Chapelaine.
- Pour l'obtention de cette clé, l'adhérent verse un chèque de 20,00€ correspondant à un dépôt de garantie dont le montant est fixé par le comité de direction. Les clés sont numérotées, nominatives et enregistrées sur informatique par les services municipaux.
- En cas de perte de la clé, l'adhérent devra en informer dans les plus brefs délais le président du club ou de son trésorier afin que des dispositions soient prises pour annuler le code de celle-là.
- L'adhérent qui quitte le club devra, obligatoirement, restituer sa clé et son dépôt de garantie lui sera rendu.
- La non restitution de la clé, à la suite d'une résiliation d'adhésion, entraînera la désactivation de celle-là. De plus il ne pourra prétendre au remboursement de son dépôt de garantie. ...

### REGLES :

- Respect du **CALME** nécessaire à la concentration des joueurs (silence si match)
- Respect des horaires **D'OCCUPATIONS DES BILLARDS** (cours, match).
- Respect du temps de jeu si affluence : **20 REPRISES MAXI** pour les joueurs classés d'une moyenne >2,30 et 30 reprises pour les autres.
- **L'ACCES EST RESERVÉ STRICTEMENT AUX ADHERENTS :**

La salle de billard est uniquement réservée aux membres du club à jour de leur cotisation.

Possibilité d'inviter une tierce personne, sous la responsabilité de l'adhérent, si sa présence ne gêne pas le jeu du Club => retrait systématique et rapide en cas d'affluence.

**Tout manquement aux règles peut entraîner la radiation sur décision du Bureau.**

### ENTRETIEN ET SÉCURITÉ :

#### **Chaque joueur doit, en quittant :**

- Essuyer les billes, les tapis, les tableaux de marquage (Casin) ;
- Nettoyer les bords menuisés de la table du billard ;
- Recouvrir les billards ;
- Fermer portes, fenêtres, contrevents et lumière ;
- Vérifier que des fauteuils, chaises ne seraient pas trop près des convecteurs électriques ;
- Signaler tout incident de quelque nature que ce soit à un membre du bureau.

### BAR :

#### **Fonctionnement**

- Un Bar est à la disposition des adhérents ;
- Son accès est possible via un membre du bureau ;
- Chaque consommation au tarif affiché est payable immédiatement. A défaut de monnaie dans le délai le plus court possible après inscription au tableau ad hoc.

### LE BUREAU

La Chapelaine-sur-Erdre, le 23 Septembre 2011

Modifié, le : 12/09/2014, par ajout du § « Accès à la Salle »